



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39862

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur le droit à mutation des enseignants d'éducation physique et sportive. Il semblerait que, dans certaines régions, des postes vacants n'aient pas été mis au mouvement, cette situation entraînant des inégalités dans l'attribution des mutations. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre d'une part pour éviter le blocage de certains postes, et d'autre part pour que soit appliqué strictement le décret no 87-161 du 5 mars 1987 qui fixe l'attribution et le retrait du statut d'athlète de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39862

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1937